Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_197_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-197-2026

Objet : Service commun "ALSH et activités des adolescents" : Participation 2026 au fonctionnement de la MJC de Quintin

L'an 2026 le 09 juillet à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Victor BONNOT.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Hugues LESAGE pouvoir à Vincent ALLENO, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Adil BOUKLATA pouvoir à Boris GUILLOU, Patricia BRIAND-FALLER pouvoir à Robert ROLANDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Nicole OGER pouvoir à Isabelle LE GALL, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Christian JOLLY, Marie PASCO pouvoir à Karine GUGUEN, Marc PICQUETTE pouvoir à Jean Charles MINIER, Pascal PRIDO pouvoir à Joël LE BORGNE,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_197_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-197-2026

Rapporteur : Madame Marie-hélène REGNIER

Objet : Service commun "ALSH et activités des adolescents" : Participation 2026 au fonctionnement de la MJC de Quintin

EXPOSE DES MOTIFS

Au 1er janvier 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération a créé un service commun « ALSH et activités des adolescents » sur le secteur de Quintin.
Ce service permet aux communes adhérentes de donner accès à leurs habitants aux activités organisées par la MJC de Quintin en échange d'une participation financière annuelle.

La convention d'objectifs entre les communes du service commun et la MJC du Pays de Quintin a été renouvelée pour 3 années (2026-2028) conformément à la délibération du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 (DB-271-2025).

Le service commun de SBAA est l'interlocuteur administratif et financier entre les communes et la MJC du Pays de Quintin. Elle verse la subvention à la MJC du Pays de Quintin, puis sollicite le remboursement auprès des communes.

La participation annuelle à la MJC est versée par acomptes :

- 50 % du budget prévisionnel au 1er ou 2ème trimestre de l'année N,
- 25 % du budget intégrant les résultats N-1 après l'approbation de l'AG de l'année N,,
- solde du budget intégrant les résultats de l'année N-1, en septembre de l'année N.

Le montant prévisionnel de l'année 2026 est fixé à 160 000€.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_197_2026-DE

DÉLIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU la délibération du conseil d'agglomération DB-317-2018 en date du 29 novembre 2018 relative à la création d'un service commun « ALSH 3-11 ans et activités des adolescents » ;

VU la délibération du conseil d'agglomération DB-271-2025 en date du 18 décembre 2025 relative au renouvellement de la convention d'objectifs entre les communes du service commun « ALSH et activités des adolescents », Saint-Brieuc Armor Agglomération et la MJC du Pays de Quintin ;

VU l'avis du COPIL ALSH du 10 Juin 2026;

Le Bureau statutaire saisi le 25 juin 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPROUVE le versement d'une participation financière annuelle 2026 de 160 000 € maximum à la MJC du Pays de Quintin, afin d'assurer le fonctionnement des ALSH et activités des adolescents.

DIT que conformément à la convention d'objectifs approuvée par la DB 271-2025, la participation financière sera versée en trois acomptes, et que les deux derniers acomptes seront ajustés au besoin réel de financement 2026, une fois intégré le bilan financier 2025 de la MJC du Pays de Quintin pour ces activités.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les documents et tout acte nécessaire à l'exécution de ces documents.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 09 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Victor BONNOT

Président,

Stéphane BRIEND